# MINISTÈRE DE LA JUSTICE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

\*\*\*\*\*

# CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE DIRECTEURS TECHNIQUES DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE SESSION 2023

# SPECIALITÉS LIÉES AU SECTEUR DE L'IMMOBILIER

2ème épreuve d'admissibilité

Épreuve qui consiste en l'étude d'un cas ou d'un dossier technique, ainsi que la rédaction d'un rapport relatif à l'une des spécialités choisie par le candidat lors de son inscription.

(Durée: 4H00; coefficient: 3)

Sujet comportant 21 pages, composé de 10 questions et 2 annexes.

Toute note inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire.

Chaque réponse doit être impérativement reportée sur votre copie en rappelant le numéro de la question, le document 2 doit être joint à votre copie.

L'usage de documents, d'un téléphone portable, d'un ordinateur portable, d'une calculatrice, d'un smartphone ou PDA est interdit.

#### **ANNEXES**

- **Document 1**: Programme de consultation (14 pages)
- **Document 2** : Planning à compléter (question 3) et à joindre avec la feuille de composition (1 page)

#### Opération de réhabilitation de la zone administrative d'un centre pénitentiaire

La direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) travaille sur l'aménagement, la valorisation et la modernisation des Établissements pénitentiaires et de divers locaux administratifs de son ressort géographique.

Le centre pénitentiaire objet de ce sujet, est composé d'une maison centrale sécuritaire construite en 1983 et d'une maison d'arrêt construite en 1984. Chacune des entités est composée comme un établissement à part entière avec mur d'enceinte, PEP (porte d'entrée principale) et miradors.

Pour des contraintes de sécurité les anciens parloirs ont été déplacés afin de les éloigner des circulations proches de la sortie. Une extension pour les accueillir a été créée. La DISP a lancé une étude de faisabilité en vue de la réhabilitation des anciens parloirs en espace administratif et la réhabilitation ou restructuration de la zone administrative actuelle.

#### **Question 1 Diagnostics (1 point)**

Une étude de faisabilité et de programmation a été commandée pour cette opération sur la base du programme de maîtrise d'ouvrage (annexe 1). Quels sont les différents diagnostics que vous demandez pour réaliser cette opération ? Veuillez argumenter leur temporalité et le choix effectué.

#### **Question 2 Budget (2 points)**

L'étude de faisabilité donne un montant prévisionnel des travaux estimés à : 1 350 000 € HT.

Définissez le budget de l'opération, **toutes dépenses confondues** en décomposant les différents postes à partir du montant prévisionnel des travaux indiqué dans la faisabilité.

Une argumentation est attendue pour justifier les montants associés, la cohérence et argumentation primerons sur les montants annoncés.

#### **Question 3 Planification (2 points)**

L'étude de faisabilité donne une durée prévisionnelle des travaux estimée à 10 mois hors période de préparation.

Définissez le planning global de l'opération sur l'annexe ci-joint depuis le recrutement de la maîtrise d'œuvre à la fin de la garantie de parfait achèvement devront figurer les phases de consultation ainsi que les jalons que vous estimez nécessaires pour réaliser l'opération.

La consultation MOE est prévue en avril 2021, votre direction vous demande de terminer l'opération pour le fin juin 2022 (date intenable) que faites-vous ?

#### Question 4 Recrutement équipe maitrise d'œuvre (3 points)

Veuillez détailler la liste des prestataires intellectuels nécessaires selon vous pour réaliser ces études et encadrer l'exécution des travaux. Vous indiquerez pour chaque membre de l'équipe leur mission de base, leur éventuelle mission en option, à quel moment ils sont consultés et la durée envisagé pour leur contrat

Le montant associé à la maitrise d'œuvre de cette opération est estimé à 130 000 € HT. Quelle mode de passation du marché allez-vous mettre en œuvre et quelle publicité allez-vous assurer ? Une argumentation sur le mode de passation est attendu.

#### Question 5 (2 points)

En phase étude, le chef d'établissement est inquiet des nuisances de fonctionnement pour le personnel administratif pendant les travaux (bruit, poussière...). Quelle(s) solution(s) lui proposeriezvous pour limiter ces impacts ?

Entre l'étude de faisabilité et l'APD, une forte augmentation du coût des matériaux est constatée. Cela engendre une augmentation du montant prévisionnel des travaux de 300 000€. Quelles sont vos marges de manœuvre pour que l'opération puisse se poursuivre et les propositions que vous faites à votre chef de service pour la poursuite de cette opération ?

#### Question 6 (2 points)

Vous avez réussi à mobiliser ces marges de manœuvre et vous lancez la consultation travaux. Quel allotissement proposeriez-vous pour la consultation des entreprises travaux?

Veuillez indiquer quels sont les documents administratifs et techniques nécessaires pour une consultation travaux ainsi que l'ordre de prévalence des pièces après notification.

#### Question 7 (1 point)

Lors de la réception des offres, 2 lots sont infructueux, quels moyens pouvez-vous mettre en œuvre pour pallier ce manque, quelles sont vos obligations dans ce cas ?

#### Question 8 (1,5 point)

Veuillez spécifier quels sont les objectifs du décret tertiaire et les impacts à court et moyen terme pour les établissements pénitentiaires.

Citez dans le cadre des travaux réalisés comment les objectifs du décret tertiaire peuvent-être intégrés à la consultation et aux travaux à venir.

#### Question 9 (1,5 point)

Vos actions ont permis au chantier de reprendre et les travaux sont terminés. Détaillez les différentes étapes de la phase de réception, les délais associés et les formulaires d'exécution des marchés utilisés.

Veuillez préciser les recours en cas de désordre constaté 6 mois puis 3 ans après la réception des travaux.

#### Question 10 (0,5 point)

Le centre pénitentiaire objet de l'étude est un établissement en gestion publique. Veuillez détailler les différents modes de gestion des établissements pénitentiaires.

#### Question 11 (1,5 point)

Lister les documents qui devront être remis au mainteneur du site pendant et après la réception des travaux et les actions nécessaires pour garantir une bonne prise en main des nouvelles installations pendant et après les travaux.

Pouvez-vous donner la définition du GER, et qu'est-ce qu'il permet ?

#### Question 12 (2 points)

Quel(s) organisme(s) doivent être informés, puis sollicités dans le cadre de travaux de transformation d'un établissement (travaux dans l'enceinte de l'établissement) et à quel moment sont-ils informés ?

Réhabilitation des anciens parloirs en espaces administratif



# PROGRAMME DE CONSULTATION

## Réhabilitation des anciens parloirs en espace administratif

Département des Affaires immobilières

## **SOMMAIRE**

1.	. INTRODUCTION
2.	
3.	. PRESENTATION DU SITE / ETAT DES LIEUX
4.	. OBJET DE L'OPERATION
	4.1 Les intervenants au sein de l'opération :
	4.2 Les attentes et les objectifs du maître d'ouvrage
	4.3 Liste détaillée des prestations à réaliser :
	4.4 Contraintes des travaux
	4.5 Calendrier et planning de l'opération
5.	. OBJET DE LA MISSION
6.	
7.	. REMUNERATION
8.	. CONTRAINTES PENITENTIAIRES
	Accès aux établissements
	Confidentialité et clause pénitentiaire

#### 1. INTRODUCTION

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires lance une opération sur un établissement pénitentiaire visant à réhabiliter les anciens parloirs en espace administratif et à restructurer ou rénover la zone administrative actuelle.

L'établissement pénitentiaire est séparé en deux structures distinctes mais avec une direction commune : la Maison d'Arrêt et la Maison Centrale. L'opération se déroule uniquement sur la Maison Centrale. Aucune intervention n'est prévue sur la maison d'arrêt.

Une Maison Centrale est un type de prison qui prend en charge les détenus condamnés à de longues peines et accueille également les détenus les plus difficiles

#### 2. CONTEXTE

Pour des contraintes de sécurité les anciens parloirs ont été déplacés afin de les éloigner des circulations proches de la sortie. Une extension pour les accueillir a été créée sur la cour de sport des détenus. Cette zone est accolée aux anciens parloirs (voir plans cidessous). L'extension comprend la zone unité de vie familiale (UVF) et les nouveaux parloirs.

Les unités de vie familiale (UVF) sont des espaces meublés, situés dans l'enceinte pénitentiaire mais à l'extérieur de l'espace de détention. Les personnes détenues peuvent y recevoir un ou plusieurs proches pendant une durée comprise entre 6 et 72 heures.

L'espace libéré par cette extension permettrait de revoir l'organisation de l'administration qui aujourd'hui semble correcte mais pourrait être optimisée.

Les contraintes de fonctionnement, de gestion des flux, d'accessibilité étant assez complexes sur les établissements pénitentiaires, il est demandé l'intervention d'un bureau d'étude pour la réalisation de la faisabilité.

#### 3. PRESENTATION DU SITE / ETAT DES LIEUX

La Maison Centrale a été construite en 1983 et a une capacité d'environ 130 détenus. Elle se décompose en trois bâtiment :

- Administration:
  - i. 1<sup>er</sup> étage, comprenant les bureaux,
  - ii. RDC bureaux, locaux techniques, le poste d'information et de contrôle (PIC), l'armurerie, l'espace des anciens parloirs et l'extension (UVF, parloirs)
- Détention:
  - i. Sur 3 niveaux, comprenant les cellules de détention, l'unité sanitaire, les bureaux des intervenants extérieurs (psychologue, etc.) et des agents pénitentiaires (chef détention, etc.), les cuisines ;
- Atelier :
  - i. Sur deux niveaux, comprenant les ateliers et une partie de quartier détention (spécifique isolement)

Les trois bâtiments sont reliés entre eux par des cheminements couloirs. Les détenus ne sortent jamais des bâtiments hormis sur les cours de promenades et de sport. Et ils n'ont jamais accès à la zone administrative. Cependant, le cheminement de la zone détention aux UVF comprend une circulation juxtaposée aux anciens parloirs par un mur.

#### 4. OBJET DE L'OPERATION

#### 4.1 Les intervenants au sein de l'opération :

#### Maîtrise d'ouvrage :

Ministère de la justice /DISP (Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Département des Affaires Immobilières (DAI)

Contact : (Chef du département) / (chef d'unité)

- Acceptation des offres et signature des marchés ;
- Validation des différentes étapes de l'étude ;
- Mise en place les crédits et assure le paiement des intervenants.

Assistant à maîtrise d'ouvrage / Pilote d'opération



Contact: Rôle:

- Assiste le maître d'ouvrage dans la conduite de l'opération;
- Principal interlocuteur de tous les intervenants de l'opération.

#### Établissement :

Contact: (Directrice de l'établissement)

Rôle:

- Initiation de la commande ;
- Validation du cadre de sûreté ;
- Validation de toutes les décisions impactant l'établissement ;
- Synthèse des utilisateurs ;
- Avis sur l'organisation des travaux sur le volet sécuritaire ;
- Suivi des travaux sur le volet sécurité pénitentiaire.

#### Autres services au sein de la maîtrise d'ouvrage :

#### Département Sécurité et Détention (DSD)

Contact: (Chef du département) / (délégué Régional sécurité)

Rôle:

- Validation du cadre de sûreté;
- Proposition de préconisation sécurité ;
- Approbation des principes globaux des études ;
- Prise en compte et recommandation des conditions de chantier au regard de la sureté pénitentiaire.

#### Département Système informatique (DSI)

Contact : (Chef unité technique) Rôle:

Validation des systèmes informatiques proposés et études ;

- Approbation des principes globaux des études concernant le système informatique ;

#### 4.2 Les attentes et les objectifs du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage souhaite un rendu de faisabilité sur 2020

L'objectif est de revoir l'organisation de l'espace administratif afin de réunir les différents services et de rendre les conditions de travail plus acceptables pour les agents pénitentiaires.

L'accessibilité est également à prendre en compte dans l'opération. L'étage n'est actuellement pas accessible pour les PMR. Une étude a été réalisée prenant en compte la disposition actuelle des lieux, pour la mise en place d'un ascenseur. L'étude sera transmise au titulaire du marché lors de sa notification.

# 

#### 4.3 Liste détaillée des prestations à réaliser :

Au RDC, le périmètre de l'étude est délimité dans la zone verte et comprend les éléments suivants :

Les anciens parloirs, avec les sanitaires ;

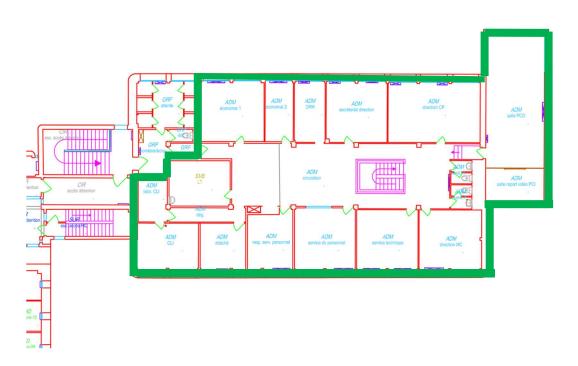
 $\Box$ 

- Des bureaux administratifs (S.P.I.P., vaguemestre, Autocom, armurerie).

Cette zone est accolée au poste d'entrée protégé (PEP), lieu de passage obligatoire de toutes personnes entrant sur l'établissement et l'extension des UVF et des parloirs. Les familles circuleront donc dans la zone verte pour y accéder.

Les contraintes de circulation et la proximité avec l'entrée demandent une étude approfondie de la gestion des flux (détenus, personnels et intervenants extérieurs).

#### R+1



Au R+1, le périmètre de l'étude est délimité dans la zone entourée en vert. Elle comprend :

- Les bureaux ;
- Une salle de réunion (salle PCO) qui fait également office de salle de gestion de crise ;
- Les sanitaires ;
- L'accès à la zone détention par le greffe (haut gauche).

Mise à part sa proximité avec la porte d'accès à la détention, cette zone ne présente pas de risque potentiel.

Une première réunion avec les utilisateurs de l'établissement et un retour de la DISP a permis de dégager les premiers points à prendre en compte pour cette opération. En voici la synthèse :

Besoins	Observations
Création d'un bureau pour la brigade UVF	Le bureau ne doit pas être situé à proximité des UVF. Il est préconisé de l'installer au premier niveau.
Étendre le CLI (bureau informaticien)	Pour être plus fonctionnel, il est envisagé d'agrandir le bureau du CLI.
Déplacement de l'armurerie	L'armurerie est déplacée dans l'ancienne zone parloir afin d'être agrandie et d'être accessible depuis la cour d'honneur.
Déplacement des S.P.I.P.	Il est envisagé par l'établissement de mutualiser les S.P.I.P. Maison d'Arrêt et Maison Centrale.
Création archives	A placer de préférence au RDC. L'établissement ne possède pas de local archives à ce jour. La surface sera à définir lors de la faisabilité.
Création d'un bureau pour l'assistant prévention	Actuellement situé en détention au 3 <sup>ème</sup> étage, l'établissement souhaite qu'il soit rapproché de la futur zone administrative pour des raisons de praticité.
Création d'une salle de réunion	Demande de création d'une salle supplémentaire. Aujourd'hui, la salle est utilisée également pour les réunions de crise. Cela pose des contraintes de place pour le personnel.
Délocalisation du bureau d'écoute	Actuellement, les conditions de travail semblent ne pas être conformes. Le local est petit, aucune ventilation, pas de chauffage et pas d'ouverture sur l'extérieur (lumière, fenêtre)
Bureau du vaguemestre	Pas de contrainte sur son emplacement.
Rénovation AUTOCOM	La salle est assez ancienne. La remise à neuf du local peut être envisagée dans l'opération.  A savoir que la rénovation de l'Autocom engendrera probablement une coupure des communications et du courant sur le site pendant une durée à déterminer dans l'étude. Une solution est donc à envisager.
Bureaux (généralité)	Il n'est pas envisagé de supprimer des bureaux. La faisabilité peut faire ressortir une rénovation simple ou une réhabilitation plus lourde.

C'est une liste non-exhaustive des échanges réalisés. Il sera demandé aux bureaux d'études de compléter cette liste au besoin après échanges avec les différents intervenants.

Toutes demandes de l'établissement concernant la modification du programme devront faire l'objet d'une validation auprès du Maître d'ouvrage.

#### Autres interventions se déroulant sur le site

La DISP a lancé une étude de faisabilité portant uniquement sur l'implantation de l'armurerie dans le périmètre de la présente étude. Le candidat retenu au titre de la présente faisabilité devra intégrer dans sa réflexion le résultat de l'étude de faisabilité sur l'implantation de l'armurerie.

#### 4.4 Contraintes des travaux

Le maître d'ouvrage insiste sur le fait que l'opération sera menée en milieu occupé, ce qui impliquera certaines contraintes, précisées ci-dessous.

#### • Gestion des flux

La circulation des détenus est proche de l'espace à réhabiliter. La circulation du personnel pénitentiaire pour accéder à leurs bureaux et la circulation des familles pour accéder au UVF se font actuellement dans l'espace à réhabiliter.

#### • Maintien du fonctionnement de l'établissement

Les travaux doivent se réaliser en laissant l'établissement en fonctionnement. Il sera certainement nécessaire de prévoir des coupures d'eau, des interruptions de livraison, des limitations d'accès de certaines zones. Cela sera possible mais devra être préparé en amont avec l'établissement et devra intégrer les contraintes de l'établissement. Un planning précis des dates de coupures sera demandé.

#### Accès au site

Pour accéder au sein de l'établissement, il est nécessaire de déclarer <u>une semaine</u> <u>au préalable</u> le personnel (CNI), les véhicules (carte grise) et matériels (liste et photo) qui doivent rentrer sur le site.

Toute personne qui rentre dans l'établissement doit décliner son identité à l'entrée, se faire contrôler (passage sous portique de détection pour les personnes, passage des effets au contrôle par appareil rayon X, contrôle visuel des véhicules).

La procédure peut durer de 10 à 30 minutes, et être également perturbée par les livraisons sur site et les jours de parloirs.

#### • Organisation des travaux :

Il faudra bien entendu prendre toutes les mesures de sécurité pour la réalisation des travaux : sécurité des travailleurs, du matériel, maintien des organes de surveillance et de sûreté.

Il sera nécessaire de définir un phasage des travaux permettant de maintenir un fonctionnement en toute sécurité et sûreté.

Optimiser le déroulement du chantier pour réduire le temps d'intervention sur le site.

La réalisation de travaux dans un site pénitentiaire implique une mise en place de personnel de surveillance (interne à l'établissement) pour gérer les entrées sorties de personnel et matériel et pour surveiller le chantier. Les intervenants extérieurs (maître d'œuvre, AMO, CT, CSPS, entreprises) devront prendre en compte dans leur mode opératoire les contraintes et directives imposées par l'administration pénitentiaire. Le chef d'établissement se réservera le droit d'imposer des dates et des horaires d'intervention pour les travaux engendrant de fortes contraintes pour l'utilisateur.

#### • Travaux:

La nature des travaux à réaliser va impacter le fonctionnement de l'établissement, il est demandé de définir un phasage et une organisation des travaux permettant de réaliser ceux-ci en toute sécurité et en maintenant une sûreté optimale au sein de l'établissement.

Par ailleurs, il est précisé que le contexte pénitentiaire impose des solutions - tant en termes de bâti que d'équipements - robustes et de maintenance facile.

Le programme indiquera clairement que le maître d'œuvre outre les études afférentes aux divers ouvrages aura l'entière responsabilité d'intégrer dans ses études les contraintes pénitentiaires, les modalités d'intervention, les modalités de phases transitoires avec le chef d'établissement et le service de la sécurité de la Direction Interrégionale.

#### Autres interventions sur site :

Le chantier pourra s'effectuer en parallèle d'autres opérations sur le site. Le prestataire devra prendre en compte les contraintes des autres chantiers, le délai et l'emprise de leur intervention.

#### 4.5 Calendrier et planning de l'opération

Echéances sont les suivantes :

- Fin Juillet 2020 : Attribution du marché faisabilité ;
- Fin juillet Fin Octobre : Faisabilité / Programmation ;
- Octobre 2020 : Consultation du MOE.

#### 4.6 Enveloppe travaux

Le montant des travaux n'est pas connu de la maîtrise d'ouvrage à ce stade. Les études de faisabilité permettront de définir une estimation du montant des travaux, en prenant en compte l'ensemble des contraintes de fonctionnement, la reprise des non-conformité, reprise des réseaux abimés et tous autres éléments décelés par le bureau d'études de faisabilité. Le bureau de faisabilité devra mettre en place toutes les mesures, dont les diagnostics complémentaires nécessaires pour répondre à la demande du maître d'ouvrage.

#### 5. OBJET DE LA MISSION

L'objet de la mission est la réalisation d'une mission d'étude de faisabilité. Le prestataire chargé de la faisabilité devra se référer au C.C.T.P joint au dossier de consultation.

#### 6. RENDU, REUNIONS ET DELAI DE LA MISSION

Les délais sont fixés dans l'acte d'engagement.

Le candidat répond sur les points suivants :

- PT1 Audit documentaire
- PT2 Audit règlementaire
- PT3 Audit des pratiques
- PT4 Audit diagnostic
- PT5 Faisabilité
- PT6 Programmation

Le cahier des clauses techniques décrit l'ensemble des missions et des rendus du titulaire, il sera néanmoins mis un point particulier sur les éléments suivants :

#### Diagnostic et faisabilité

Le diagnostic devra prendre en compte également :

- Le mobilier existant ;
- Les effectifs de personnel;
- L'implantation de l'installation de chantier ;
- Les contraintes d'accès du site (Maison Centrale).

Le diagnostic permettra de mettre en évidence :

- Les contraintes (place, gestion des flux, mobiliers usagés etc.);
- Les points positifs (place, mobiliers réutilisables, etc.);
- Les éléments nécessaires pour y remédier ou les conserver.

#### Les rendus:

L'ensemble des rendus sont décrit dans le CCTP.

Le maître d'ouvrage devra disposer lors du rendu final des informations suivantes :

- Estimation financière, comprenant le mobilier (bureau, armurerie, etc.) et tous les coûts liés à cette opération (déménagement, solutions provisoires, éléments de sécurité, serrures, etc.);
- Tableau de surface de chaque local et le lien fonctionnel entre chacun ;
- Contraintes spécifiques à l'intervention (coupure courant, gestion des flux, etc.).

#### Les réunions :

Il est prévu au minimum 4 réunions avec l'établissement et le maître d'ouvrage (hors réunions pour les audits ).

- Une réunion de démarrage avec la DISP (au siège) afin de présenter le préprogramme et les attentes du MOA;
- Une réunion de lancement avec l'établissement (sur site) afin de revoir les points du programme et les différentes contraintes d'accès ;
- Une réunion de présentation auprès de la DISP des phases techniques 1 à 5
   ;
- Une réunion de présentation auprès de la DISP et une auprès de l'établissement de la phase technique 6.

Durant la phase étude de faisabilité, le titulaire sera autonome pour réaliser les visites sur site. Il fera lui-même la demande d'accès auprès de l'établissement et les réunions avec les différents utilisateurs.

Le chargé d'opérations se tient à disposition pour l'accompagner dans ses démarches, et interviendra lors de certains échanges nécessaires.

#### 7. REMUNERATION

La mission est rémunérée selon un montant forfaitaire qui comprend :

- Le coût des visites sur sites et du relevé,
- Les réunions avec le maître d'ouvrage, l'établissement et autres intervenants ;
- L'ensemble des études ;
- La production des rapports avec intégration des corrections éventuelles demandées par la maîtrise d'ouvrage.

#### 8. CONTRAINTES PENITENTIAIRES

#### Accès aux établissements

L'accès à l'établissement est soumis à une autorisation préalable. Toute demande devra être accompagnée d'une photocopie des pièces d'identité des personnes susceptibles d'accéder à l'établissement, et parvenir au moins 1 semaine avant la date de visite.

Une prise de rendez-vous avec la personne chargée du dossier est obligatoire pour pénétrer dans l'enceinte d'un établissement pénitentiaire.

#### Confidentialité et clause pénitentiaire

Le prestataire s'engage à garder confidentiel le rapport constitué, ainsi que toutes les données et informations qui lui auront été communiquées par le maître d'ouvrage.

Les candidats sont réputés informés des conditions particulières à leur intervention, à l'intérieur d'établissement pénitentiaire en activité. Ils se conforment à toutes les injonctions du directeur de l'établissement, ou du personnel pénitentiaire, concernant le fonctionnement de l'établissement. Ils ne pourront en aucun cas arguer d'un quelconque préjudice à ce titre.

Les documents transmis dans le cadre de cette mise en concurrence (pièces, plans, ...) ne pourront en aucun cas être transmis, publiés ou photocopiés. Ils devront être immédiatement détruits par les candidats non retenus, suite à la notification de la décision de la PRM de ne pas les retenir. De même, ils devront être immédiatement détruits par le titulaire du marché aux termes des garanties qui lui incombent.

A titre de rappel, l'article 434-35 du code pénal dispose « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait, en quelque lieu qu'il se produise, de remettre ou de faire parvenir à un détenu, ou de recevoir de lui et de transmettre des sommes d'argent, correspondances, objets ou substances quelconques ainsi que de communiquer par tout moyen avec une personne détenue, en dehors des cas autorisés par les règlements. La peine est portée à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende si le coupable est chargé de la surveillance de détenus ou s'il est habilité par ses fonctions à pénétrer dans un établissement pénitentiaire ou à approcher, à quelque titre que ce soit, des détenus. »

Opération:

	Année N  Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août eptembl Octobre ovembr écembr											Année N+1 embr Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août eptembr Octobre vovembr bécembr																					
	Janvier Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	epte	mbiO	ctobre	ovemi	or écemi	or Jar	nvier	Févri	er I	Mars	Avril		Mai	Juin	Ju	uillet	Aoû	it e	pten	nbiO	ctob	rellov	/emb	r)éce	mbr	
Etude	STRIET, STATE OF										400					250	11.50	500			1 10												
		$\Box$			ПП								П	Ш					ПП	TIT	П	ПТ	III	TT	TT	T		П	П	TT	FI		
	-	$H \cap H$			HH									$\Pi$	$\Box$	$\Box$			Ш	$\top$	$\top$	$\Box$	T	77	Ħ	$^{\dagger\dagger}$		П	$\Box$	$\top$	$\top$		
		+++	+++	+++	+++			+				+	+	$^{\rm H}$	HT	$^{\dagger\dagger}$	$\vdash$		ш	111	$\top$		111	11	11	$^{\dagger\dagger}$	$\vdash$	ш	$\Box$	$^{+}$	Ħ		
	$\overline{}$	HH	+++	+++	HH	+++	+++	+++	111	+	111	+111	++	Ħ	ĦŦ	$^{\dagger}$			Н	+++	++	+	111	++	11	+	+		+	++	H	H	
		HH	+++	+++	HH	+++		+		+	+++		++	H	++	111			Н	+++	++-	++	+++	-	++	++	H	Н	++	++	H	+	_
	$\rightarrow$	+++	111	+++	+++		+++	+++	+	+++	+++		++	++	+++	+++	++		Н	+++	++	+++		-	++	++	+	Н	++	+	++		_
	$\rightarrow$	+++	+++	+++	+++	+++		+++	+	+++	++	++++	++	+++	HH	++	-		+++	+++	++-	++	+++	++	++	++	1	Н	++	++	++	-	_
		+++		+++	+++	+++		+++	+	-	+++		++	++		+++	-			+++	++-	-	++-	++	++	+	+	+	++	++	+	-	_
		+++		+++	+++	+++		+	+		-	+	++-	+	+	-				+++	++-	-	++-	++	++	++	+	H	-	+	+		_
		+++			+++	+++	-HH	+++	++	+		+	+	++	H		-		+	+++	++-	-	++-	++	++	++	Н-	Н	+	-	++-		_
										$\perp$				ш					$\perp$						44		ш.			11	ш		_
Travaux											U.S.		1		700			11		-	201						-						
													-1.1	$\Pi$												Ш				$\Pi$			
														П				8 8	П		П		Ш	TT	П	П	П		П	П	П		
																			П	П	П			T	П	П				П	П		
													$\top$	П		П			П						П	П	П	ПП	77	П	П		
		HH			++	HH		$\pm$	$^{\dagger\dagger}$	+	111		11	ш		$\Box$			ш	+	11			11	11	Ħ	$^{\dagger}$	П	11	11	$\top$		
		HH	+++	+++	HH	+++	$\Box$	$\pm$	111	+	111		11	$^{\dagger\dagger}$		$^{\dagger\dagger}$	$\neg$		ш	111	++	$\Box$		11	11	Ħ	+	ш	11	+	$^{+}$	-	_
	<del></del>	+++	+++	111	+++	+++	HH	+			111	1111	++	111	$^{++}$	++	+		H	+++	++	+	111	++	11	$^{\dagger\dagger}$		Н	-11	+	+		_
		+++	+++	+++	+++	+++		+	+	-	-	+++	++	+++	+	Н			+++	+++	++	++	++-	11	++	++	+	H	++	+	11	++-	_
	-	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	-	+	++++	++	+++	++	Н			+++	+++	++	+++	++-	++	++	++	++-	H	++	++	++		_
	-	+++	+++	+++	+++	+++		+++	+	+++	+++	++++	++	+	++	Н			++	+++	+	++	+++	++	++	++	++-	Н	++	++	++		_
		+++				+++		111	+++	+	-	++++	++	+++	-	+++	-		+++	+++	++-	-	1-1-	++	++	+	+	+	++	++	++	-	_
					+++	+++	+	+H	+	+	-		++	+	++	+			++	+	++-			++	-	++	-		++	++	+	-	_
								+			$\perp$		-	111	H		-	-		+	-	-		-	1	++	-	-	+	++	-		
								$\perp$					11	111						$\perp$	11			4					$\perp$	-	1		
								$\perp$																					$\perp$	$\perp$			
																							1.3								Ш		
														IIII									1.1								1.1		